

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHALON VAL DE BOURGOGNE

CHARRECEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

Le Bourg

Plan n°2 - 1 / 2000ème

Vu pour être arrêté à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,		
Le		
Le Président,		
Pour copie conforme		
Le Président,		

UA ZONE URBAINE ANCIENNE CONSTRUCTIBLE A VOCATION D'HABITAT ET D'ACTIVITES NON NUISANTES
UB ZONE URBAINE RECENTE CONSTRUCTIBLE A VOCATION D'HABITAT ET D'ACTIVITES NON NUISANTES

A ZONE AGRICOLE

Aa ZONE AGRICOLE INCONSTRUCTIBLE

N ZONE NATURELLE

Nj ZONE NATURELLE A VOCATION DE JARDINS

2AU ZONE D'URBANISATION FUTURE A VOCATION D'HABITAT

 **ER** EMPACEMENTS RESERVES
 **BÂTI RECENT**

PROTECTION AU TITRE DE L'ARTICLE 123-1-5-7 DU CODE DE L'URBANISME, LOI PAYSAGE, CF:
 PAGE 64 ET SUIVANTES DU RAPPORT DE PRESENTATION

ELEMENTS IDENTIFIES A PRESERVER

HAIES IDENTIFIEES A PRESERVER

Numéro	N° de parcelle	Superficie en m²	Bénéficiaire	Objet
1	63	732	La commune	Reprise mur de soutènement
2	9a	1920	La commune	Création d'un bassin de rétention
3	31	250	La commune	Création liaison douce
4	24	68	La commune	Elargissement chemin rural
5	21	2996	La commune	Extension station d'épuration

